

**Conseil municipal
Du 2 juillet 2024
à 18 h 30**

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2024
- 3) Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4) Relations contractuelles entre la Commune de Fontaines et les associations Fontenoises pour l'organisation de manifestations au sein des locaux municipaux et du domaine public
- 5) Convention de partenariat entre la Commune et avec l'Office de tourisme du Grand Chalon pour l'organisation du festival « Garçon, la note ! »
- 6) Convention de mise à disposition de matériels et de personnels avec le SDIS de Saône et Loire dans le cadre de l'organisation du spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2024
- 7) Renouvellement Convention de partenariat avec l'association « Animation en Côte Chalonnaise »
- 8) Renouvellement de la Convention entre le LEGTA de Fontaines, la Région Bourgogne- Franche-Comté et la Commune de Fontaines pour la fourniture de repas aux écoles de la Commune de Fontaines par le LEGTA de Fontaines.

Finances

- 9) Redevance de l'Occupation du Domaine Public par GRDF au titre de l'année 2024
- 10) Cession des parcelles ZE 249 et ZE 252 au lieu dit « Gué de Nifette » appartenant à la Commune de Fontaines à la SCI LENAK représentée par M. et Mme Aurélien et Alexia KANEL
- 11) Devenir de la résidence Grizentelle gérée par l'AGLEF (Association de Gestion des Logements des Etudiants de Fontaines)

Divers

- 12) Jury d'assises- Constitution du jury pour l'année 2025
- 13) Informations diverses